

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2023**

**Délibération N : 20230522-12**

**OBJET : Achat de terres à la SAFER – Domaine VIALE -**

L'an deux mil vingt-trois, le 22 du mois de Mai, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 15/05/2023

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 8

**Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT- Nicolas TENOUX - Florian BOURCIER - Carine AUDIER-MERLE – Charles LACROIX – Florent BUES -**

**POUVOIRS** : 4

**Dominique LEPAS a donné pouvoir à Carine AUDIER-MERLE- Joël GAUCHE a donné pouvoir à Nicolas TENOUX – Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Florent BUES – Marie-Hélène FAROUZE a donné pouvoir à Charles LACROIX.**

**NOMBRE DE VOTANTS** : 12

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Philippe RIBOT-

Le Maire expose à l'assemblée la proposition de la SAFER concernant la vente du domaine VIALE. Il précise que les parcelles concernées sont toutes sises sur la Commune d'Abriès-Ristolas en sections A, AC, AD, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et O de la Commune historique d'Abriès, et donc situées en secteur agricole où d'alpage en zones A et N du Plan Local d'Urbanisme.

La superficie totale des biens est de **11 ha 18 a 44 ca** et le prix total en est fixé à **10 928.81 €**, les frais d'intervention et de prestations de service dus en sus du prix à la SAFER sont estimés à **878.19 € TTC**. Le cout total de l'acquisition s'élève donc 11 807.00 €.

Le Maire propose que la Commune se porte acquéreur de ce domaine (voir détail des parcelles en annexe) dans les conditions énoncées ci-dessus, afin d'assurer un foncier agricole suffisant pour faciliter l'installation d'un nouvel agriculteur sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 12 voix pour,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Commune d'acquérir des parcelles situées en zones agricoles et d'alpages, afin d'assurer un foncier agricole suffisant pour faciliter l'installation d'un nouvel agriculteur sur la Commune, **DECIDE** de se porter acquéreur auprès de la SAFER du domaine VIALE tel que détaillé en annexe à la présente délibération pour une contenance totale de **11 ha 18 a 44 ca**,

**ACCEPTE** le prix total des biens de **10 928.81 €**,

**ACCEPTE** de prendre à sa charge les frais d'actes et prestations de service correspondant,

**AUTORISE LE MAIRE** à signer la promesse d'achat correspondante ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à la réalisation de cet achat et notamment l'acte d'acquisition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT

*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.*

